



# Syndicat mixte du Collège du Cingal

## DEMANDE DE CARTE DE BUS 2022-2023

### UNIQUEMENT EN LIGNE

#### Informations aux Parents

Mesdames, Messieurs, chers parents,

La Région Normandie est compétente dans le domaine des transports scolaires et le Syndicat mixte du Collège du Cingal assure l'organisation localement ainsi que les transports périscolaires des élèves.

L'utilisation des transports collectifs nécessite la détention d'un titre de transport dont la demande doit être effectuée en se connectant sur le site de la Région Normandie :

**NOMAD.NORMANDIE.FR**

**et laissez-vous guider...**

Cette demande doit être accomplie entre le 14 juin au 31 juillet 2022 délai de rigueur, **Au-delà de cette période, une majoration de 20.00€ sera appliquée.**

#### **L'INSCRIPTION**

- **Vous avez déjà un compte transport**, utilisez-le afin de renouveler l'inscription ou d'ajouter une demande.
- **Vous n'avez pas de compte transport**, créez un compte unique pour tous les enfants de la famille et inscrivez-les

La Région Normandie et le comité syndical ont fixé la participation des familles pour l'année 2022-2023 comme suit :

✓ **Collégiens**: 120.00 € au titre de la Région Normandie et 6.00€ au titre du syndicat du Collège, soit un montant total de 126.00 € (à régler lors de la demande).

✓ **Primaires** (élémentaires et maternelles): 40.00€ au titre de la Région Normandie, et 66.00€ au titre du syndicat du Collège, soit un montant total de 106.00 € (à régler lors de la demande).

**Votre titre de transport sera envoyé à votre domicile à compter de la mi-août 2022 et après encaissement de votre participation familiale.**

Pour les familles attestant d'un quotient familial (CAF/MSA) mensuels inférieur ou égal à 500 €, la Région Normandie propose un demi-tarif sur le montant annuel de l'abonnement scolaire soit 60.00 € pour les collégiens et 20.00 € pour les primaires. Le montant dû au titre de la participation au syndicat mixte du collège s'ajoute à ces montants soit 6.00€ pour les collégiens et 66.00€ pour les primaires.

Le paiement en 4 fois sans frais est possible (en ligne avec une carte bancaire)

Aussi, des aides peuvent également être allouées aux familles des collégiens par le Département du Calvados. S'adresser au service social du collège.

Pour obtenir éventuellement une aide complémentaire pour le règlement de la participation du syndicat du collège, les parents peuvent s'adresser à la commune de leur lieu d'habitation.

Le secrétariat du syndicat mixte du Collège du Cingal, service de proximité pour l'organisation des transports scolaires, reste à votre disposition aux heures d'ouverture du syndicat pour tout renseignement complémentaire.

Bien cordialement.

**Le Président du Syndicat Mixte du Collège du Cingal**

**Régis CROTEAU**

En cas d'intempéries et de « vigilance » décrétée par les services nationaux de la météo pour le Calvados, le ramassage scolaire ne sera pas assuré sur le secteur du syndicat. En cas de levée de vigilance, le syndicat de transport scolaire en accord avec la Région Normandie peut prendre la décision de faire circuler ou non les autocars.

Recevez les notifications instantanément en téléchargeant l'application **Citykomi** :

### **Transports scolaires Cingal**

QR Code à flasher une seule fois si l'application Citykomi est déjà installée dans votre smartphone via le petit appareil photo qui se trouve en haut de l'application.



**Fermeture du secrétariat du Syndicat du 1<sup>er</sup> août au 16 août 2022**

Téléphone : 02.31.50.29.14  
Mail : sis.cingal@wanadoo.fr

#### Horaires:

Lundi : 10h30 à 12h00 - 14h00 à 16h00  
Mercredi: 10h30 à 12h00 - 14h00 à 16h00